



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 23 mai 2022 à 16 heures

Supplément à l'ordre du jour

Séance publique

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [46] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2464515 \(R\)](#)
SJ. 47591/OK.- Sécurité privée.- Ommegang 2022.
Règlement de police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant l'« Ommegang 2022 ».

- [47] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2454523 \(R\)](#)
Financement de la construction de New Bordet.- Caution solidaire.
Caution solidaire de la Ville de Bruxelles pour un prêt complémentaire d'un montant de 89.000.000,00 EUR auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) pour l'acquisition d'équipements et travaux d'installation, en faveur de l'Institut Bordet.

- [48] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2465577 \(R\)](#)
Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles.- Subside de 1.300.000,00 EUR.- Bâtiment Technomeiser, sis Schaerbeek.
Convention réglant les modalités de la mise à disposition par la Région de Bruxelles-Capitale d'une subvention de 1.300.000,00 EUR visant à intervenir dans les frais de fonctionnement de la Ville de Bruxelles du 01/01/2022 au 31/12/2022 et relatif aux frais de gardiennage et de sécurité du bâtiment Technomeiser, sis à Schaerbeek.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [49] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2459839 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-008.
Marchés publics de faible montant portant les numéros 22-0500-087, 22-0500-142 et 22-0500-286.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 9.165,13 EUR (TVA comprise).- Article 13605/745/53 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° MO05-68-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 426 du Collège du 19/05/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [50] **Urbanisme** - Direction administrative - Climat - [2464164 \(R\)](#)
Appel à projet ID 2020.- Réengagement et dernières liquidations.
Octroi des subsides pour un montant de 7.498,13 EUR au bénéfice de :
- 2020_10 "La ferme Nos Pilifs" asbl - 6.000,00 EUR;
- 2020_35 "Groupe ONE" asbl - 1.498,13 EUR.
Article 87906/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.- Trésorerie.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [51] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2453826 \(R\)](#)

Marché public de services reconductible à bordereau de prix ayant pour but les prestations relatives à l'installation temporaire de signalisation routière verticale mobile le long des voiries gérées par la Ville de Bruxelles et les manipulations relatives à la fermeture et à l'ouverture d'espaces publics sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour une période initiale de 24 mois (TV/2022/75/EP).- Procédure ouverte.- Principe.

Procédure ouverte en application des articles 35, 1° et 36 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° TV/2022/75/EP.- Dépense totale de 4.000.000,00 EUR TVA comprise.- Article 42105/140/06 des budgets ordinaires de 2022 à 2026 inclus, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle.- Trésorerie.

- [52] **Urbanisme** - Mobilité & Espace public - - [2465633 \(R\)](#)

GOOD MOVE.- Règlements modalités d'accès : «zone d'accès limité», «rue scolaire», «filtre - accès interdit».

Approbation du règlement communal rue scolaire.- Approbation du règlement communal zone d'accès limité.- Approbation du règlement communal filtre - accès interdit.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [53] **Urbanisme** - Direction administrative - Climat - [2465252 \(R\)](#)

Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux - Convention.

Convention entre la Ville et la Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux pour la prise en charge de la faune sauvage en détresse sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Dossiers de Mme l'Echevine Persoons

- [54] **Urbanisme** - Plan - Planification - [2464917 \(R\)](#)

Projet de modification partielle du PRAS relative à l'Hippodrome d'Uccle-Boitsfort.- Avis de la Ville.

Adopter l'avis de la Ville émis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de modification partielle du PRAS sur le site de l'Hippodrome d'Uccle-Boitsfort (28/03/2022 au 27/05/2022).

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [55] **Centrale d'achats** - - Achats - [2464442 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la conception, fabrication et installation d'une oeuvre d'art originale et pérenne de Daniel DEWAR et Grégory GICQUEL pour la zone des guichets d'accueil du futur centre administratif de la Ville de Bruxelles (CDA/012495/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d) i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges CDA/012495/LDR.- Dépense de 227.000,00 EUR, TVA de 6% comprise.- Article 10433/74951 du budget extraordinaire de 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle).- Emprunt.

- [56] **Centrale d'achats** - - Achats - [2464548 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la conception, fabrication et installation d'une oeuvre d'art originale et pérenne de Elodie ANTOINE pour la salle du Conseil du futur centre administratif de la Ville de Bruxelles (CDA/012496/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d) i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges CDA/012496/LDR.- Dépense de 50.000,00 EUR, TVA de 6% comprise.- Article 10433/74951 du budget extraordinaire de 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 335 du Collège du 19/05/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[57] **Centrale d'achats** - - Achats - [2464626 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la conception, fabrication et installation d'une oeuvre d'art originale et pérenne de Kasper BOSMANS pour l'atrium rectangulaire du futur centre administratif de la Ville de Bruxelles (CDA/012500/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d) i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges CDA/012500/LDR.- Dépense de 250.000,00 EUR, TVA de 6% comprise.- Article 10433/74951 du budget extraordinaire de 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle).- Emprunt.

[58] **Centrale d'achats** - - Achats - [2464000 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la conception, fabrication et installation d'une oeuvre d'art originale et pérenne de Helen EVANS et Heiko HANSEN pour le toit-terrasse du futur centre administratif de la Ville de Bruxelles (CDA/012499/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d) i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges CDA/012499/LDR.- Dépense de 120.000,00 EUR, TVA de 6% comprise.- Article 10433/74951 du budget extraordinaire de 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 333 du Collège du 19/05/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[59] **Centrale d'achats** - - Achats - [2464653 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la conception, fabrication et installation d'une oeuvre d'art originale et pérenne de Marina PINSKY pour la zone des guichets d'accueil du futur centre administratif de la Ville de Bruxelles (CDA/012501/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d) i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges CDA/012501/LDR.- Dépense de 225.000,00 EUR, TVA de 6% comprise.- Article 10433/74951 du budget extraordinaire de 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle).- Emprunt.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

[60] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2465680 \(R\)](#)

DiverCity - Octroi de subsides.

Octroyer un subside aux associations ci-après pour un montant total de 16.600,00 EUR :

- "Apprendre Lire Ecrire Association" asbl (777.807.861) : 500,00 EUR;
- "Actions pour le développement durable en RDC" asbl (746.593.954) : 500,00 EUR;
- "Arthis – La Maison Culturelle Belgo - Roumaine" asbl (456.197.136) : 1.500,00 EUR ;
- "CIProc" asbl (473.268.047) : 500,00 EUR ;
- "Espace Cultures & Développement" asbl (628.538.422) : 600,00 EUR ;
- "Belgian Afrodescendants Muntu-Kemit Commitee (Bamko)" asbl (832.169.631) : 500,00 EUR ;
- "Change" asbl (527.950.511) : 500,00 EUR ;
- "Espace Cognition" asbl (779.523.375) : 500,00 EUR ;
- "Groupement des Femmes Africaines Intégrées et Actives" asbl (898.900.186) : 500,00 EUR ;
- "Les Mamans de Déborah" asbl (784731879) : 350,00 EUR ;
- "Mrax" asbl (415.750.215) : 500,00 EUR ;
- "TraLaLa" asbl (480.633.515) : 500,00 EUR ;
- "Vitrine Africaine" asbl (849.782.950) : 500,00 EUR ;
- "Africa Sunshine" asbl (887 930 674) : 500,00 EUR ;
- "Afrology" asbl (835.630.155) : 350,00 EUR ;
- "Maison de l'Initiative Citoyenne" asbl (889.516.031) : 1.300,00 EUR ;
- "Skinfama" asbl (888.344.212) : 7.000,00 EUR.

Article 84201/33202 du budget ordinaire 2022 (Eng : 22/21808), sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.

[61] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2459669 \(R\)](#)

"Arthis - La Maison Culturelle Belgo-Roumaine" asbl.- Subside : 12.600,00 EUR.

Octroi d'un subside de 12.600,00 EUR a l'asbl "Arthis - La Maison Culturelle Belgo-Roumaine".- Article 84201/33202 du budget ordinaire 2022 (Eng : 22 19722) sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

- [62] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Service clientèle - Gestion maintenance locative - [2448157 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet les «Travaux de rénovation et travaux d'entretien des appartements et locaux de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles».- Approbation des conditions et du mode de passation, et de l'avis de marché.- Principe.
Marché de travaux par procédure ouverte.- Cahier spécial des charges n° RF/20/PO/857.- Dépense estimée : 7.425.040,50 EUR TVA comprise.- Article 243-01 du budget patrimonial (5.197.500,00 EUR) et article 614-01 du budget d'exploitation 2022 et suivants (2.227.540,50 EUR), sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle.- Emprunt.
- [63] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Service clientèle - Gestion maintenance locative - [2461266 \(R\)](#)
Marché public de service ayant pour objet «L'entretien des chaudières individuelles».- Approbation des conditions et du mode de passation, et de l'avis de marché.- Principe.
Marché de services par procédure ouverte.- Cahier spécial des charges n° RF/20/PO/856.- 901.265,00 EUR TVA et révision comprise.- Article 614-01 du budget d'exploitation 2022 et suivants (sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle).
- [64] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2465944 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2022/039.- Marché public de travaux ayant pour but la rénovation de la piste d'athlétisme du Stade Roi Baudouin, avenue de Marathon 135 à 1020 Bruxelles.- Procédure ouverte.- Modification.
Approbation des documents de marché modifiés.
- [65] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2464746 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet des travaux de renforcement des fondations de la Tour Anneessens (OPP/2022/045).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2022/045.- Dépense de 158.077,73 EUR TVA comprise.- Consultation de 4 opérateurs économiques.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2022, sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.- Projet d'investissement n° MO66-14-2019.- Emprunt : article 77366/96151.- Prendre pour information la décision n° 392 du Collège du 19/05/2022, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

Questions

- [66] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2465909 \(R\)](#)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant les nouveaux vouchers de stationnement qui ne sont pas disponibles en néerlandais.
- [67] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2465969 \(R\)](#)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant la sécurité routière dans le voisinage et les quartiers autour du Heysel.
- [68] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2466367 \(R\)](#)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant la décision d'inclure les magasins CBD dans la nouvelle route touristique des soins autonomes.
- [69] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2466099 \(R\)](#)
Question de M. TEMIZ, Conseiller communal.
Question concernant les bornes électriques individuelles.

- [70] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2466215](#)
(R)
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.
Question concernant l'oeuvre d'art sonore de la Place Fontainas.
-
- [71] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2466724](#)
(R)
Question de Mme DHONT, Conseillère communale.
Question concernant la socialisation des logements de la Régie foncière et du CPAS.
-
- [72] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2466737](#)
(R)
Question de M. WAUTERS, Conseiller communal.
Question concernant l'aménagement toujours non terminé de la place Bockstael, la difficulté de lisibilité de son parking rendant l'usage global de la place peu "naturelle" pour ses différents utilisateurs.
-
- [73] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2466825](#)
(R)
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.
Question concernant la qualité de vie des riverains du Zavelput.
-